

Le droit

Le programme de 6e – et encore plus les programmes des autres classes du collège – font appel au droit et aux règles de la vie en collectivité. Et ce pour les trois thèmes qui structurent le programme, dans le collège, dans la famille, dans la commune. Il importe donc d’avoir une réflexion sur la manière de comprendre le droit et d’en parler.

I.

Le droit, c’est d’abord l’ensemble des règles par lesquelles s’expriment les contradictions d’une société, et, en même temps, qui se présentent comme le moyen de gérer, à un moment donné, les conflits auxquels elles donnent lieu. La perception du droit privilégiée dans le programme appréhende la vie civique sous forme de relations demandant à être organisées et appelant l’intervention d’un tiers. Le droit appelle une réciprocité. Il oblige autant les adultes que les jeunes. Le programme de la classe de 6e permet de jeter les bases d’une compréhension du rôle du droit.

II.

Pour ce faire, il faut éviter plusieurs pièges. Le droit n’est pas la morale. Il faut éviter de « moraliser » les règles de la vie collective. Le droit est un ensemble de réquisitions de la vie commune définies, à un moment donné, pour exprimer l’intérêt général. Il en découle que le droit ne peut pas être « mon droit ». Il crée nécessairement des obligations qui me contraignent. Il ne faut pas délier le droit des devoirs. L’élève est un sujet titulaire de droits et d’obligations. Le droit qui peut me contraindre aujourd’hui peut me protéger également demain. Il faut, enfin, éviter de présenter le droit et les règles comme un ensemble figé de normes qui s’imposent sans qu’il y ait de débat. Le droit est, au contraire, un texte vivant qui évolue selon les besoins et les débats d’une société. Le droit et les règles s’enracinent dans la vie concrète.

III.

La démarche pédagogique s’appuie sur des exemples qui permettent de connaître les règles en vigueur et les débats qu’elles entraînent. Les textes des Déclarations des droits dans leurs articles essentiels permettent de découvrir les principes. Les trois thèmes du programme permettent de voir qu’il y a plusieurs dimensions du droit, le droit administratif, le droit civil, le droit pénal, qui peuvent être explicités simplement. Il est important, enfin, de trouver les exemples pour montrer que le droit et les règles ne sont pas que des contraintes, mais des outils qui permettent d’agir et qui créent de la confiance avec le respect des engagements tenus. En classe de 4^e, les élèves étudieront la justice, en classe de 6^e, il importe d’en préparer la compréhension en montrant les relations continues qui existent entre les règles de droit, et ceux qui les appliquent. Cela permet d’entrer dans l’argumentation en examinant l’échange des arguments de parties en désaccord.